# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 15 janvier 2015 Date de la convocation : 10 janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 12 Nombre d'exprimés : 14

L'an deux mil quinze le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Adumeau Jean Claude, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, M. Gratteau Cédric, Mme Denis Isabelle, Mme Roquin Michelle, M. Ménard Mathieu

<u>Absents</u>: Mme Bernier Marie (pouvoir M. Padiolleau Jean-Luc) M. Massue Jean-Emmanuel (pouvoir Mme Bobin-Cambronne Isabelle) Mme Mauchien Shirley

Secrétaire de séance : Mme Roquin Michelle

### Ordre du jour :

- 1. Présentation du PLH
- 2. Décision modificative budget communal
- 3. Questions diverses

# 1 - Présentation du Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Maire présente M. EDELAIN de la CCVA et la société ASTYM en charge de l'élaboration du PLH et venus présenter au conseil le projet.

Il est rappelé que ce document a été élaboré à l'échelle du nouveau territoire issu de la fusion, le 1 er janvier 2014, de la Communauté de Communes Val d'Amboise et de la Communauté de Communes des Deux Rives

Ce document a été élaboré depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec les communes membres, ainsi que les partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire. Il est composé :

- · d'un diagnostic
- d'un document d'orientations
- d'un programme d'actions.

A partir du diagnostic réalisé, le PLH présente les objectifs de production de logements, en particulier locatifs sociaux, à l'échelle communautaire et au niveau communal. Il définit également, pour les 6 prochaines années, 26 actions réparties en 4 axes :

Axe 1: Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins

#### spécifiques :

- Action n° 1 : Poursuivre le soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs pour les jeunes apprenants en alternance.
- Action n°2 : Développer l'intermédiation locative pour les jeunes.
- Action n°3: Faciliter l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes sans revenus.
- Action n°4: Etendre le service du « lien social » pour les personnes âgées dans les communes rurales.
- Action n°5 : Favoriser la construction d'une structure d'hébergement temporaire pour les personnes âgées.
- Action n°6 : Accompagner le développement d'une offre intermédiaire ou alternative pour les personnes âgées.
- Action n°7.1: Poursuivre le soutien aux logements d'urgence existants.
- Action n°7.2 : Evaluer les besoins supplémentaires en logements d'urgence et hébergements temporaires.
- Action n°8 : Créer une aire d'accueil des Gens du Voyage
- Action n°9 : identifier les besoins de sédentarisation des Gens du Voyage.

#### Axe 2 : Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au « vivre ensemble » :

- Action n°10 : Guider et accompagner le développement du parc locatif social
- Action n°11 : Mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse pour les logements sociaux et /ou innovants
- Action n°12 : Valoriser l'image des opérations de logements locatifs sociaux.
- Action n)13 : Concevoir un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
- Action n°14 : Mieux connaître les situations de non adaptation des logements locatifs sociaux par rapport à leur occupation.
- Action n°15: Encourager l'accession sociale à la propriété.
- Action n°16 : Mieux communiquer sur les dispositifs d'aides auprès des propriétaires bailleurs

#### Axe 3 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux :

- Action n°17: Réaliser une étude sur le parc de logements vacants.
- Action n°18 : Articuler les actions locales de lutte contre le mal-logement avec les objectifs du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.
- Action n°19 : Poursuivre le Programme 1,2,3 CHEZ VOUS pour toutes les communes membres du Val d'Amboise.
- Action n°22: Suivre les actions de rénovation du parc locatif social par la sensibilisation des locataires.

# Axe 4 : Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat :

- Action n° 23 : Contribuer à l'émergence et au développement de projets d'habitat participatif
- Action n°24: Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Action n° 25 : Former les élus locaux aux outils de l'urbanisme durable et opérationnel.
- Action n°26 : Créer un Observatoire Local de l'Habitat.

Il est rappelé que ce premier arrêt de projet PLH fixe comme objectif la construction de **24 logements sur 6** ans sur le territoire communal dont 9 logements locatifs sociaux.

Les actions du PLH sont de différentes natures : soutien financier de la part de la CCVA, animation et coordination en matière d'habitat durable, avec notamment l'objectif de répondre aux besoins sociaux des habitants et des populations les plus fragiles du territoire et d'améliorer la qualité des logements.

Ce projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire du 11 décembre 2014. Selon la procédure de validation du PLH, le projet de PLH a été transmis pour avis aux communes membres de la CCVA et au Syndicat Mixte en charge du SCOT ABC, qui ont à se prononcer sous 2 mois à compter de la notification de la délibération.

Au vu des avis des conseils municipaux et du Syndicat Mixte en charge du SCOT ABC, un second arrêt de projet du PLH sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire, puis transmis ensuite au Préfet de Département. Celui-ci le transmettra pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)

qui se prononcera sous 2 mois . En retour, l'avis du CRHH sera transmis au Préfet qui le transmettra à la Communauté de Communes.

Ce projet de PLH, éventuellement modifié, sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire pour adoption, puis transmis aux personnes morales associées à son élaboration.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la Communauté de Communes du Val d'Amboise et confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la Commune.

Précise qu'il y a sur la commune 16 logements sociaux et non 13 tels que noté dans le PLH,

Fait observer qu'il faudrait également veiller à concentrer le développement en zone industrielle afin d'éviter l'étalement sur les terres agricoles.

#### 2 - Décision modificative budget communal n°6

Monsieur le Maire explique que la commune est dorénavant assujettie au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour un montant de 1008€, il convient par conséquent d'inscrire cette dépense au compte 73925, et propose à l'assemblée la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	1 008,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 008,00 €	0,00€	0,00 €
D-65748 : Autres subventions	1 008,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 008,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 008,00 €	1 008,00 €	0,00€	0,00€
Total Général	0,00€			0,00€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative.

## 3 – Questions diverses

- Recensement de la population a débuté ce jour. Des gens du voyage se trouvent sur la commune il a été procédé à leur recensement : 7 caravanes 3 personnes par caravane.
- Projet du commerce : le dossier est en cours , Pays Loire Touraine a baissé le montant de la subvention à 20 %.

La séance est levée à 21h 25

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint

Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin